

La Ville de Mios relance les Conseils de Quartier

Après avoir travaillé à un nouveau zonage de la Ville, la municipalité relance les Conseils de Quartier.

Ils sont ouverts à **toutes celles et à tous ceux qui y habitent** ou qui y exercent leur activité professionnelle ont pour objectif de leur permettre de participer à la prise de décisions qui les concernent. Ils visent à favoriser une **citoyenneté active** au plus près du lieu de vie de chacun.

Dans la continuité des actions déjà mises en place, ces conseils s'inscrivent dans une démarche de **démocratie participative**.

La nouvelle charte des Conseils de Quartier a été approuvée lors du dernier Conseil Municipal du 23 septembre.

Les Miossaises et Miossais qui désirent participer aux Conseils de Quartier doivent remplir le formulaire de candidature et le renvoyer avant le 15 octobre 2021.

<http://www.villemios.fr/wp-content/uploads/2021/09/Fiche-candidature-Conseils-de-Quartier-1.pdf>